

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

RÉTABLISSEMENT DU DÉLIT DE SÉJOUR IRRÉGULIER - (N° 1839)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

SOUS-AMENDEMENT

N ° 122

présenté par

Mme Sebaihi, Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

à l'amendement n° 40 de Mme Cathala

-----

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter le dernier alinéa de l’amendement par le mot :

« raciste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence